



Gatineau, 12 mai 2020

**Objet : COVID-19 – Protocole en cas de symptômes – pas de risque à prendre**

---

Chers parents,

La réouverture des écoles s'est bien déroulée et je suis fière des efforts qui ont été déployés en si peu de temps pour accueillir vos enfants en toute sécurité. Comme nous, vous avez sûrement été mis au courant, par l'entremise des médias, qu'un élève ayant été en contact avec un proche porteur de la COVID-19 a dû être retiré d'une école d'une autre commission scolaire de la région. Cette dernière a appliqué le protocole de la Santé publique avec rigueur pour protéger ses élèves et son personnel. Je suis consciente que cet événement peut susciter des inquiétudes, c'est pourquoi je tiens à vous assurer que le personnel de la CSPO veille à faire respecter les consignes et à appliquer les mesures suivantes :

**Protocole lorsqu'un élève présente des symptômes**

Consignes :

- Les parents doivent garder leur enfant à la maison s'il présente des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou autres symptômes), et communiquer avec la Santé publique pour connaître les mesures à suivre au 1 877 644-4545.
- L'accès doit être refusé à tout élève dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19.

Mesures prises :

- Si un élève présente des symptômes de la COVID-19 à l'école, ce dernier est immédiatement placé en isolement selon les mesures prévues par la Santé publique; ses parents sont avisés et doivent venir le chercher;
- La direction de l'école porte à l'attention de la Santé publique les détails liés au cas de l'élève afin d'obtenir ses recommandations sur les mesures à appliquer;
- L'école applique les mesures recommandées par la Santé publique en fonction du cas présenté (ex. : aviser les parents de l'école, désinfection des lieux, mise en quarantaine, etc.).

**Protocole lorsqu'un membre du personnel présente des symptômes**

Consigne :

- Les employés qui ont des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou autres symptômes) doivent aviser leur direction et communiquer avec la Santé publique pour connaître les mesures à suivre.

Mesures prises :

- Les employés qui ont des symptômes associés à la COVID-19 sont immédiatement retirés de leur lieu de travail;
- La CSPO porte à l'attention de la Santé publique les détails liés au cas de l'employé afin d'obtenir ses recommandations sur les mesures à appliquer;
- La CSPO applique les mesures recommandées par la Santé publique en fonction du cas présenté (ex. : aviser les parents/personnel, désinfection des lieux, mise en quarantaine, etc.).



Notre protocole en cas de symptômes de la COVID-19 respecte les consignes de la Santé publique. Soyez assurés qu'il est appliqué rigoureusement par le personnel de la CSPO tout comme l'ensemble des mesures préventives. La santé et la sécurité des élèves et du personnel sont prioritaires, c'est pourquoi nous demandons votre collaboration dans le respect des consignes à suivre. Ensemble, nous allons passer au travers.

Prenez soin de vous et de vos proches,

**Nadine Peterson**  
Directrice générale

